

# Le plan de Natixis pour sa nouvelle vie après la Bourse

## BANQUE

Après le retrait de la cote, la filiale de BPCE va se concentrer sur ses métiers « globaux » : la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs.

Son patron, Nicolas Namias, n'exclut pas une future cotation de cette dernière activité.

Romain Gueugneau

@romaingueugneau

La réorganisation est en marche chez Natixis. La filiale de BPCE évoluera à l'avenir dans un périmètre réduit, mais concentré sur deux métiers : la gestion d'actifs et la banque de financement et d'investissement (BFI). Fin septembre, cette réduction de périmètre avait été entérinée par la filiale comme par sa maison mère, qui toutes deux ont approuvé le projet de transférer à BPCE les métiers Assurances et Paiements de Natixis. Ce projet, qui sera finalisé début 2022, avait été officialisé lors de la présentation du plan stratégique de BPCE en juillet.

Cette réorganisation fait suite au rachat par BPCE du solde du capital de Natixis et à son retrait de la cote cet été. L'opération – nom de code « Pléiade » – est un « projet de développement », assure Nicolas

Namias, le patron de Natixis, aux « Echos ». « En transférant l'assurance et les paiements chez BPCE, on crée deux ensembles cohérents et donc efficaces, avec d'un côté les métiers de la banque de détail, autour des Banques Populaires et des Caisse d'Épargne, et de l'autre les métiers globaux de financement, d'investissement et de gestion d'actifs ».

### Transfert de salariés

Le transfert des activités se traduira par un transfert de revenus (environ 20 % du chiffre d'affaires de Natixis), mais aussi de salariés. A fin juin, Natixis employait environ 16.300 personnes ; après la réorganisation, il ne comptera plus que 12.000 salariés. Outre les collaborateurs dans les métiers, des salariés des fonctions supports seront aussi transférés (environ 1.000 personnes). De quoi faire craindre aux syndicats de potentiels doublons au sein de BPCE. « En simplifiant l'organisation, on se donne les moyens de croître de façon pérenne dans nos deux métiers globaux », garantit Nicolas Namias, satisfait de la dynamique du « nouveau » Natixis, après une année 2020 très compliquée. Au premier semestre, les revenus ont bondi de 30 % sur le nouveau périmètre, baptisé « Global Financial Services », à 3,5 milliards d'euros.

Le groupe table sur une croissance de 5 % par an en moyenne d'ici à 2024. Dans la gestion d'actifs, Natixis continue de miser sur son modèle « multiboutiques » pour grandir. Deuxième géant au niveau européen, avec 1.200 milliards d'euros d'encours, il n'exclut pas de

participer à la consolidation du secteur. « Nous avons l'envie, les attributs et les moyens de le faire. Mais tout mouvement devra créer de la valeur ».

### La possibilité d'une cotation

Dans cette optique, le groupe pourrait à nouveau faire appel à la Bourse. « Notre nouvelle organisation rend possible une cotation de Natixis IM. Mais il faut que cela ait du sens : une cotation doit soutenir un projet stratégique d'ampleur. A ce stade, il n'y a pas d'actualité ». La société reste en outre engluée dans l'affaire H2O, un affilié de Natixis qui avait dû geler les fonds de ses clients. Si Natixis s'est désengagé d'un point de vue commercial et stratégique, il n'a pas encore pu céder sa participation. Mais « le dossier ne crée aucune complication dans nos projets quels qu'ils soient », assure Nicolas Namias.

Le nouveau Natixis entend également pousser les feux dans le financement et l'accompagnement des grandes entreprises, avec la création d'une nouvelle marque, Natixis CIB. Pour y parvenir, la banque veut continuer à diversifier ses expertises, en se renforçant dans de nouveaux secteurs (santé, tech...), avec pour objectif de générer 500 millions d'euros de revenus additionnels à l'horizon 2024. Elle prévoit également d'investir 400 millions sur trois ans dans des

« En transférant l'assurance et les paiements chez BPCE, on crée deux ensembles cohérents et donc efficaces. »

NICOLAS NAMIAS

infrastructures. Les activités de marchés contribueront aussi aux résultats mais dans une proportion moindre que par le passé. Après les pertes subies fin 2018 et au premier semestre 2020, Natixis a revu en profondeur son profil de risque, notamment dans les dérivés. Pas question toutefois d'abandonner ces lucratives activités.

La banque continue ainsi de vendre des « auto calls », ces produits structurés basés sur des franchises de seuils, qui avaient plombé ses comptes il y a trois ans en Asie. « Ces produits restent très demandés, et comme beaucoup de banques, nous continuons à les proposer à nos clients stratégiques. Mais nous avons modifié le contenu des produits, par exemple en matière d'indices sous-jacents, pour en limiter les risques ». ■



La réorganisation au sein de Natixis passera aussi par son déménagement l'an prochain dans les nouvelles tours Doua, situées dans le sud de Paris. Photo Xavier Poppy/REA

## A Francfort, un groupe immobilier accusé de fraude par un short seller

### BOURSE

Le géant immobilier allemand Vonovia a volé à la rescousse de son concurrent Adler, attaqué par des vendeurs à découvert.

Laurence Boisseau

@boisseaul

Un groupe immobilier du DAX 40 qui vole au secours de l'un de ses rivaux accusé de fraude et attaqué par des vendeurs à découvert : l'histoire n'est pas banale. Elle met en émoi toute la place de Francfort.

Vendredi matin, Vonovia, le premier groupe d'immobilier résidentiel (qui vient de prendre le contrôle du numéro deux du secteur, Deutsche Wohnen) est venu à la rescousse de son concurrent, le groupe Adler, et plus exactement de son premier actionnaire Aggregate Holdings, un holding privé contrôlé par le financier Günther Walcher. Ce dernier rencontrait des difficultés à rembourser un emprunt lié à sa participation dans Adler, dont la valeur avait plongé depuis quelques jours.

Vonovia lui a accordé un prêt de 100 millions d'euros et, en échange, a obtenu une option d'achat d'environ 13 % d'Adler. Son prix est de 14 euros par action, et elle peut être exercée pendant les 18 prochains mois.

Sujet depuis quelque temps de rumeurs, l'entreprise immobilière Adler, qui a amassé un portefeuille de presque 70.000 logements à travers l'Allemagne, financé par des dettes, a vu son cours de Bourse décrocher de 50 % en septembre. Le coup de grâce est venu de la publication, le 6 octobre, d'un rapport acerbe de Viceroy Research, un bureau d'analyse qui fait de la vente

à découvert et dont le seul nom fait trembler en Allemagne. Il a été récemment fondé par Fraser Perring, l'un des auteurs du rapport à charge publié en 2016 par Zatarra Research sur Wirecard, cette fin-tech qui a fait faillite en 2020, provoquant un énorme scandale financier en Allemagne. Fraser Perring a aussi mis à terre le cours du sud-africain Steinhoff, propriétaire de nombreuses marques de meubles et d'appareils électroménagers, en révélant une série de fraudes.

« Le groupe Adler est un foyer de fraude, de tromperie et de fausses déclarations financières visant à cacher sa véritable situation financière, qui est sombre », assène la note. Viceroy Research assimile la cible à un repaire de « voyous », où des « administrateurs fantômes et associés » peuvent « s'enrichir systématiquement » au détriment d'investisseurs en actions et obligations, et tout via des montages opaques. Des conclusions rejetées par Adler.

### La BaFin se mobilise

Très critiqué pour son inaction face aux soupçons sur Wirecard, le gendarme allemand des marchés financiers, la BaFin, a cette fois-ci « pris le rapport au sérieux » et indiqué qu'il allait « examiner les allégations qu'il contient ». Si des « soupçons d'infractions pénales » sont avérés, l'autorité les signalera « au parquet compétent ». Quelles sont les intentions réelles de Vonovia ? Le groupe dit vouloir éviter un effet de contagion sur le secteur. « Les actionnaires et toutes les parties prenantes du secteur résidentiel allemand n'ont aucun intérêt à ce qu'Adler soit instable », a indiqué le groupe. Et ce dans le contexte bien particulier lié aux déboires d'Evergrande. Mais l'option d'achat à 14 euros peut aussi être une aubaine pour mettre la main à bon compte sur une partie d'Adler. ■

## annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité  
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
RAPPEL - AVIS D'OUVREMENT  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
relative à la demande d'autorisation de recherche  
de gîte géothermique à basse température  
présentée par la société Dalkia

Le public est informé qu'en application de l'article préfectoral n°2021 - 134 du 21 septembre 2021, il sera procédé, du lundi 11 octobre 2021 à 9h au vendredi 12 novembre 2021 à 17h inclus, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande présentée par la société Dalkia afin d'obtenir une autorisation de recherche de gîte géothermique à basse température.

Le périmètre de recherche concerne les communes de Nanterre, Suresnes, Clichy-la-Garenne, Puteaux, Courbevoie, Neuilly-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, La-Garenne-Colombes, Asnières-sur-Seine, Levallois-Perret et Paris (XVI<sup>ème</sup> arrondissement).

Par décision rendue le 8 septembre 2021, madame la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné monsieur Gérard Bonnevie, ingénieur général de l'armement en retraite, comme commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations et propositions, lors des cinq permanences qu'il assurera aux dates et heures suivantes dans les mairies suivantes :

- À la mairie de Puteaux – service urbanisme – bureau 108 – 131 rue de la République :
  - lundi 11 octobre 2021, de 9h à 12h ;
  - samedi 30 octobre 2021, de 9h à 12h ;
  - mercredi 10 novembre 2021, de 14h30 à 17h30.
- À la mairie de Courbevoie – 2 place de l'hôtel de ville :
  - le lundi 18 octobre 2021, de 13h30 à 17h30 ;
  - le jeudi 4 novembre 2021, de 16h30 à 19h30.

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://dalkia-puteaux-courbevoie.enguetepublique.net>, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- lundi 25 octobre 2021, de 14h30 à 17h30 ;
  - mercredi 27 octobre 2021, de 9h à 12h.
- Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Puteaux - service urbanisme - bureau 108 - 131 rue de la République. Le public pourra envoyer à cette adresse ses observations et propositions par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur.
- Le dossier d'enquête, qui ne contient pas d'étude d'impact, sera mis à disposition du public, du lundi 11 octobre 2021 au vendredi 12 novembre 2021 inclus aux lieux, jours et heures suivants :
- Mairie de Nanterre – direction de l'environnement – Tour A – 6<sup>ème</sup> étage – 88-118 rue du 8 mai 1945 :
    - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
  - Mairie de Suresnes – hall de la mairie – 2 rue Carnot :
    - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h ;
    - le samedi de 9 h à 12h.

Mairie de Clichy-la-Garenne – direction générale des services techniques – 51 rue Pierre :

• du lundi au vendredi de 8h à 17h.

- Mairie de Puteaux – service urbanisme – bureau 108 – 131 rue de la République :

• du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ;

• le samedi de 9h à 12h.

- Mairie de Courbevoie – hall d'accueil – 2 place de l'hôtel de ville :

• les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h30 ;

• le jeudi de 8h30 à 19h30 ;

• le samedi de 9h00 à 12h00.

- Mairie de Neuilly-sur-Seine – service développement durable – 3 boulevard Mermoz :

• du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

- Mairie de Bois-Colombes – guichet accueil unique – 15 rue Charles Dufour :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;

• le samedi de 8h30 à 12h.

- Mairie de Colombes – place de la République :

• Le lundi de 10h30 à 17h30 ;

• du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;

• le samedi de 9h à 12h.

- Mairie de La Garenne-Colombes – accueil de la mairie – 68 boulevard de la République :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;

• le samedi de 8h45 à 12h.

- Mairie d'Asnières-sur-Seine – accueil de l'Hôtel de Ville – 1 place de l'hôtel de ville :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;

• le samedi de 8h45 à 12h.

- Mairie de Levallois-Perret – direction de l'urbanisme et de l'aménagement – 4<sup>ème</sup> étage – 66 bis rue du Président Wilson :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

- Mairie du XVI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris – service des affaires générales – bureau 209 – 71 avenue Henri Martin :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également envoyer ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : [dalkia-puteaux-courbevoie@enguetepublique.net](mailto:dalkia-puteaux-courbevoie@enguetepublique.net) ou les envoyer sur la boîte fonctionnelle de la préfecture des Hauts-de-Seine : [pref-enguete-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enguete-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr)

Dans les mêmes conditions de durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site internet suivant : <http://dalkia-puteaux-courbevoie.enguetepublique.net>

Ainsi que sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <https://hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enguete-publiques/Enguete-publiques-2021-projets-Dalkia-Puteaux-Courbevoie>

Ainsi que sur le site de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris :

<https://www.prefectures-region.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications>

Le dossier sera en outre consultable sur un poste informatique situé dans les locaux des mairies précitées.

À l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dans le délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexes aux registres. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables avec réserves ou défavorables au projet soumis à l'enquête publique.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions à la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, de l'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis aux maires des communes précitées pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture des Hauts-de-Seine et seront en outre consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ainsi que sur celui de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements concernés par l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ainsi que sur celui de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes précitées, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation ou de refus, prise par arrêté du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au responsable du projet :

Monsieur Fabien Rambeaud  
Directeur ingénierie  
Dalkia

Tour Europe  
33 place des Corolles - 92400 Courbevoie  
01 71 09 77 94

EP 21-362 contact@publilegal.fr